

Le Directeur de l'Academie Supérieure de France a Rome
à son Excellence le Ministre d'Intérieur

Monsieur

M. G. Guerin Pensionnaire architecte à l'Ecole de
Rome sollicite de votre Excellence une prorogation de 2 années
de Pensionnat les motifs sur les quels il fonde sa
demande et qu'il expose dans la Pétition du 14. P. qui a
eu l'honneur de vous adresser m'ont paru si fondés en
raison que j'ai cru devoir j'en puis balancer à venir à son
appui. Votre Excellence feroit un acte d'injustice à son égard
si par ce que cet artiste a les mêmes titres que tous ses collègues
et un second lieu par lequel il y a plusieurs d'entre eux qui par
mort ou volontairement n'ont pas joui de la totalité de
leur pension Savais

- M. Grandjean 1. année
- M. Pannu 2 $\frac{1}{2}$
- M. Robault }.
- M. le sieur deccé
titot après avoir obtenu
la prière }.

13. 1/2

Je suis persuadé que votre Excellence accueillera avec
intérêt la Reclamation d'un jeune artiste dont le sort
dépend peut être de la faveur que vous quelle voudra bien
lui accorder.

21. P
1507

La Demande que M. Guennepin ~~Sculteur~~ architecte Boursois
 à l'Acad. de Rome a l'honneur d'exposer a votre majesté
 dans la Pétition ci jointe est fondée sur des ~~travaux~~ justes
 motifs ~~pour que je ne m'impose pas~~ et a le même titre
 que tout son collègue à la grace qu'il demande et
 votre Majesté en la lui accordant ^{ne} fera qu'un acte de
 justice. ^{à son égard} Le jeune artiste a mérité par les mêmes ^{services} la
 pension de 3 années accordée à son ^{condisciple} collègue. Il est également
 vrai que par décès ou autre circonstance il se trouve 13 années
~~de vacance qui ont été, vacantes~~
~~et dont plusieurs n'ont pas été~~

J'espère de Me avec le plus profond respect
 Je suis
 De votre M.

21 X
 1807